



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALEA/38/814
S/16561
14 mai 1984FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAISASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
Point 41 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRECONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 11 mai 1984, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler d'urgence votre attention ainsi que celle des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, sur les nouveaux actes illégaux commis par la Turquie en vue de poursuivre la colonisation de la nouvelle ville de Famagouste en y installant des personnes autres que ses habitants légitimes.

D'après certaines informations parues dans la presse chypriote turque (Kıbrıs Postası, des 8 et 9 mai 1984), des "vétérans" qui avaient pris part à l'invasion turque de Chypre occupent, depuis le 5 mai 1984, quatre boutiques et une petite pension (hôtel) dans la nouvelle ville de Famagouste. Il était également indiqué dans ce journal, qu'un grand magasin situé dans la même zone avait été alloué à un "haut fonctionnaire".

Les "vétérans" qui ont perpétré ces actes illégaux avec les encouragements et l'appui des forces d'occupation turques déclaraient dans ce même journal qu'ils avaient agi de la sorte pour anéantir les rêves des Chypriotes grecs (qui sont les propriétaires légitimes des biens et des terres situés dans les zones occupées), lesquels convoitaient Varosha comme un chat un bol de lait. Ces mêmes "vétérans" exprimaient dans ce journal leur colère parce qu'un chef de parti politique dans les territoires occupés avait pris position contre eux. Ces propos étaient accompagnés de menaces de "liquider" l'intéressé.

Que ces actes illégaux, qui visent à poursuivre la colonisation de la nouvelle ville de Famagouste, se produisent au moment même où le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la grave situation qui règne à Chypre par suite des violations incessantes par la Turquie, de la résolution 541 (1983) du Conseil de sécurité - qui a force obligatoire - apporte une nouvelle preuve irréfutable de la duplicité des autorités d'Ankara, qui poursuivent sans remords leurs sinistres desseins.

Il est désormais clair que le Gouvernement turc s'obstine à continuer sa politique de division et d'annexion pour détruire la République de Chypre, en bafouant ce faisant avec arrogance la volonté de la communauté internationale telle qu'elle ressort des nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question de Chypre.

Il est hors de doute que si ces actes inacceptables se perpétuaient sans frein, il deviendrait impératif que l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, envisage d'adopter d'urgence les mesures nécessaires pour assurer l'application des résolutions de l'ONU ayant force obligatoire, qui n'a que trop tardé.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à protester énergiquement contre ces nouveaux actes d'agression perpétrés par la Turquie contre la République de Chypre et souligner une fois encore les sérieuses répercussions que cette grave détérioration de la situation pourrait avoir sur la paix et la sécurité dans la région et dans le monde entier.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 41 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Constantine MOUSHOUTAS
